

Bulletin d'information spécial lycée TEYSSIER

Date du bulletin: 21 janvier 2021
Édition 1, Numéro 1

M. DUGAND - Proviseur
M. GAUME - Proviseur adjoint
Mme HAUG - Proviseur adjoint



Sommaire

Parcoursup	1
Événements à venir	1
Comment s'inscrire ?	2
Parcoursup : les vœux	3



Événements à venir

- ◆ Du 20 janvier au 11 mars 2021
S'inscrire et ajouter ses vœux
- ◆ Du 12 mars au 8 avril 2021
Compléter son dossier et confirmer ses vœux
- ◆ Du 27 mai au 16 juillet 2021
Phase d'admission principale

La plateforme Parcoursup est ouverte depuis le 20 janvier 2021 jusqu'au 11 mars 2021 inclus.

Avant de procéder à son inscription, il est important de connaître les formations intégrées à Parcoursup. Un moteur de recherche vous permettra de rechercher une formation par secteur géographique, par type d'établissement : <https://dossier.parcoursup.fr/Candidat/carte>

Tous les élèves de terminale du lycée Teyssier auront un temps dédié à l'orientation durant deux semaines :

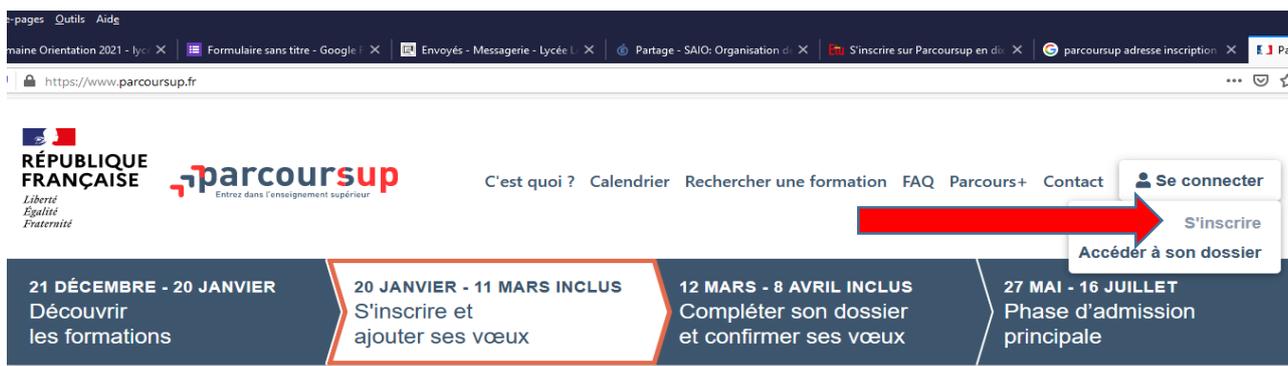
- Semaine de l'orientation 1 : du 18 au 22 janvier 2021
- Semaine de l'orientation 2 : du 1^{er} au 5 février 2021.

C'est plus de **25 conférenciers** qui sont et seront en présentiel pour expliquer les formations mais aussi les parcours possibles en enseignement supérieur.

Les élèves de terminale pourront s'inscrire et formuler **jusqu'à 10 vœux ou vœux multiples** pour des formations sélectives (BTS, CPGE, BUT, écoles, IEP/sciences Po, IFSI, EFTS, formations paramédicales, licences sélectives etc.) ou non sélectives (licences et parcours spécifique accès santé - PASS), dans les lieux de leur choix, sans les classer.

Comment s'inscrire à Parcoursup ?

1 - Les élèves se connectent à l'adresse suivante : <https://www.parcoursup.fr>



2 - Il faut se munir de son Identifiant National Etudiant (INE) et d'une adresse mail valide.

(Si vous avez perdu votre INE, adressez-vous directement au Proviseur adjoint du pôle concerné - SEGT ou SEP)

3 - Cas des élèves boursiers - point de vigilance

Les informations personnelles sont déjà pré-enregistrées, néanmoins vous devez porter une **vigilance toute particulière notamment si l'élève est boursier** car il faut renseigner le coefficient ou l'échelon. Le simulateur du CROUS permet rapidement de le calculer : <https://simulateur.lescrous.fr/>

Lors de l'inscription vous serez redirigé vers un autre site qui vous permettra de constituer votre Dossier Social Etudiant (DSE). La demande de bourse et/ou de logement sera formulée à ce moment. C'est un dossier à part qui doit être rempli avec le plus grand soin. Par la création de votre compte Parcoursup, vos infos personnelles seront ainsi récupérées sur [MesServices.etudiant.gouv.fr](https://mes-services.etudiant.gouv.fr)

Attention, vous disposez d'un **délai de 7 jours** pour finaliser votre dossier, sans quoi il sera effacé et il faudra recommencer votre saisie.

Avant de commencer la saisie, préparez l'avis fiscal 2020 sur les revenus 2019 de la famille.

4 - Intégration dans les cordées de la réussite

Les « cordées de la réussite » ont pour objet d'introduire une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur et notamment aux filières sélectives. Le lycée Teyssier a pour le moment un partenariat avec Sciences Po et travaille sur d'autres partenariats. Les élèves rattachés à ce dispositif doivent le mentionner lors de l'inscription.

NB : il sera important de bien noter le **numéro de dossier attribué lors de l'inscription**.

Ce numéro servira de Sésame pour compléter à tout moment son dossier.

Parcoursup : les vœux (hors faculté et apprentissage)

Lorsque les formations sont regroupées, vous formulez des vœux multiples.

Un **vœu multiple** est un regroupement de plusieurs formations similaires (exemple : le vœu multiple BTS « Management commercial opérationnel » qui regroupe toutes les formations de BTS « MCO » à l'échelle nationale).

Un vœu multiple compte pour **un vœu parmi les 10 vœux possibles**.

Chaque **vœu multiple** est composé de **sous-vœux** qui correspondent chacun à un établissement différent. Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer.

1 - Les formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple (dans la limite de 20 sous-vœux au total) :

- Les **BTS et les BUT** (Bachelor Universitaire et technologique) regroupés par spécialité à l'échelle nationale.
- Les **DN MADE** regroupés par mention à l'échelle nationale.
- Les **DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à l'échelle nationale.
- Les **classes prépas** regroupées par voie à l'échelle nationale.

2 - Les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité (et n'est donc pas pris en compte dans la limite des 20 sous-vœux au total) :

- Les **IFSI** (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse regroupés à l'échelle territoriale.
- Les **EFTS** (Etablissements de Formation en Travail Social) regroupés par diplôme d'Etat à l'échelle nationale.
- Les **écoles d'ingénieurs et de commerce/management** regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun.
- **Sciences Po / IEP Paris et le réseau des Sciences Po / IEP** (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse).
- Les **parcours spécifiques « accès santé » (PASS)** en Ile-de-France, regroupés à l'échelle régionale.
- Le **concours commun des écoles nationales vétérinaires**.

A savoir : pour les IFSI, les instituts en orthoptie, audioprothèse et orthophonie, vous êtes limités à 5 vœux ou vœux multiples par type de formation.

Dans votre dossier candidat, un compteur indique clairement le nombre de vœux et de sous-vœux que vous avez formulé.

Parcoursup : les vœux pour la faculté et l'apprentissage

1 - Les vœux pour les licences (faculté)

Vous pouvez formuler jusqu'à 10 vœux pour des licences. Il est vivement conseillé de doubler des vœux sur des licences identiques, mais dans deux académies limitrophes (Nancy-Metz et Alsace par exemple car certaines facultés ont mis en place des quotas d'étudiants).

Les étudiants boursiers peuvent bénéficier d'une **allocation pour éloignement géographique de 500 €** ; elle sera versée dès la première année.

2 - Les vœux pour les formations par apprentissage

Vous pouvez formuler jusqu'à 10 vœux pour des formations par apprentissage (ils s'ajoutent aux 10 autres vœux possibles). Dans votre dossier, les vœux par apprentissage sont répertoriés dans une liste distincte.

Pour la grande majorité des formations par apprentissage, il n'y pas de date limite pour formuler vos vœux, vous pouvez donc formuler des vœux pour des formations par apprentissage après le 11 mars.

Comme pour les autres formations, les vœux pour des formations par apprentissage doivent être confirmés pour être pris en compte. Si vous en formulez après le 11 mars, n'oubliez pas de les confirmer : la date limite de confirmation sera indiquée dans votre dossier.

Retrouvez-nous !

<https://lyc-teyssier.monbureaunumerique.fr/>